

MAIRIE
DE
PUIVERT



AUDE

ARRETE

MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION en AGGLOMERATION - HAMEAU DE LESCALE INTERDICTION DE CIRCULER ROUTE BARRÉE LE TEMPS DES TRAVAUX

Le Maire de la Commune de Puivert
VU la demande de l'entreprise PLANEL TP de QUILLAN,
VU le code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis de Mr le Maire

Considérant la nécessité de permettre à l'entreprise PLANEL TP, de procéder à des travaux de voirie au hameau de Lescale, RD 16, en agglomération

ARRETE

ARTICLE 1. La circulation route départementale 16 au hameau de Lescale, sera réglementée entre le 29 septembre et le 10 octobre 2025, entre 7h 00 et 18h00 pour permettre à l'entreprise PLANEL TP de Quillan de procéder à des travaux de voirie, Elle sera soumise aux restrictions suivantes :

- Interdiction de circuler et de stationner
- Route barrée le temps des travaux déviation par l'avenue de Puivert
- Remise en circulation après 18 heures

ARTICLE 2. La société chargée des travaux est responsable de la signalisation du chantier. Elle devra prendre les mesures nécessaires pour respecter l'environnement et éviter les risques d'accidents de jour comme de nuit tant pour les véhicules de toute nature que pour les piétons.

Elle est notamment chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires à l'entrée du chantier ainsi qu'à une distance suffisante pour en permettre le contournement par les usagers de la voie publique.

La signalisation devra indiquer de manière lisible et parfaitement visible le nom de l'entreprise, la nature et la durée des travaux, ainsi que toutes les interdictions et restrictions apportées à la circulation et au stationnement sur le chantier et ses abords.

ARTICLE 3.

- Le Colonel commandant le groupement de gendarmerie du département de l'Aude,
- Le Maire de la Commune de Puivert,
- Le dirigeant de l'entreprise chargée des travaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Le Chef de Corps des pompiers de Chalabre est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



D16



Restaurants



Cafés



Hôtels



Attr



Chez Montagnes



D16

Rue des Martyrs

Av. de la Liberté l'Escalo

l'Escalo

100 pieds

